

Le 04/11/2020

Journées nationales de la macula, du 23 au 28 novembre 2020

« La COVID-19 n'arrête pas les maladies de la macula ! »

Dans le contexte sanitaire actuel, les *Journées nationales de la macula* habituellement programmées fin juin, auront exceptionnellement lieu du 23 au 28 novembre 2020. Au cours des derniers mois, l'épidémie a dissuadé certains patients de consulter leur ophtalmologiste, entraînant des retards de diagnostic pour ceux ayant des symptômes maculaires ou une interruption de soins pour ceux qui étaient suivis pour une maculopathie. Or, les maladies de la macula constituent une urgence et ne connaissent pas de trêve ! Tout retard de prise en charge peut entraîner une perte de chance pour ces patients. Tel sera le message clé de la prochaine édition des Journées.

JOURNÉES NATIONALES DE LA MACULA
23/28 NOV. 2020

Vous avez une maladie de la macula ?

DMLA
Maculopathie diabétique
Maculopathie myopique

LA COVID-19 N'EMPÊCHE PAS LES MALADIES DE LA MACULA D'ÉVOLUER. CONTINUEZ À VOUS FAIRE SUIVRE.

JOURNÉES NATIONALES DE LA MACULA
23/28 NOV. 2020

**Baisse d'acuité visuelle, apparition d'une tache centrale, lignes déformées...
Votre vue a soudainement changé ?**

DMLA
Maculopathie diabétique
Maculopathie myopique

LA COVID-19 N'ARRÊTE PAS LES MALADIES DE LA MACULA. EN CAS DE SYMPTÔMES MACULAIRES, CONSULTEZ SANS ATTENDRE.

www.journees-macula.fr

Une prise en compte des impératifs sanitaires : de l'information mais pas de dépistage !

Les Journées nationales de la macula s'adaptent au contexte sanitaire actuel marqué par la reprise de l'épidémie et les mesures de confinement. Alors qu'elles s'appuyaient traditionnellement sur deux piliers (information et dépistage), elles auront pour objectif principal cette année de poursuivre le travail de sensibilisation engagé depuis de nombreuses années sur les maladies de la macula. Pour éviter de surcharger les services hospitaliers et cabinets d'ophtalmologie obligés de se réorganiser, voire de

reprogrammer leur activité, **les dépistages habituellement proposés aux personnes asymptomatiques ne seront pas proposés cette année.**

Deux publics prioritaires

Durant le premier confinement, la profession des ophtalmologistes s'est inquiétée de la baisse significative du nombre de consultations qui peut avoir un retentissement majeur sur la vision de deux catégories de patients. Ces derniers constitueront donc notre priorité cette année :

- **les patients atteints d'une maculopathie chronique** qui doivent impérativement continuer à se faire suivre régulièrement, même en période d'épidémie, au risque de voir la maladie progresser et causer des dommages pouvant être irréversibles. Ces personnes seront incitées à maintenir leurs rendez-vous chez leur ophtalmologiste et à poursuivre leurs traitements ;
- **les patients présentant des symptômes pouvant évoquer une atteinte maculaire (baisse d'acuité visuelle, apparition d'une tache centrale, lignes déformées, vision trouble...)** pour qui il est essentiel de consulter en urgence, même en période d'épidémie, pour optimiser leurs chances de conserver leur vision. Ces personnes seront incitées à prendre RDV chez leur ophtalmologiste habituel ou auprès d'un de nos centres partenaires durant les Journées nationales de la macula, du 23 au 28 novembre 2020 (voir la liste sur www.journees-macula.fr).

Trois pathologies ciblées

Plusieurs atteintes touchant la macula, cette minuscule mais primordiale zone de la rétine responsable de la vision des détails, seront mises en avant durant les Journées, comme :

- **la dégénérescence maculaire liée à l'âge**, première cause de malvoyance chez les personnes de plus de 50 ans en France, qui peut apparaître sans symptômes et entraîner une perte de la vision centrale si elle n'est pas dépistée et traitée rapidement. D'où la nécessité pour toute personne de plus de 55 ans de faire contrôler sa vision par un ophtalmologue chaque année ;
- **la maculopathie diabétique**, principale cause de malvoyance chez les personnes diabétiques qui sont exposées à ce risque de complication du diabète pouvant avoir de lourdes conséquences sur le plan visuel, en l'absence de dépistage précoce et de prise en charge rapide. Toute personne diabétique doit donc faire contrôler régulièrement sa vue par un ophtalmologue ;
- **la maculopathie myopique**, une des principales causes de malvoyance, voire de cécité, des personnes atteintes de forte myopie (correction optique de -6 dioptries ou plus). Causée par un étirement de la rétine qui se produit lorsque le globe oculaire de la personne est plus long que la normale, cette maladie peut parfois s'accompagner de lourdes complications. Les myopes forts doivent donc impérativement faire contrôler leur vision chaque année par un ophtalmologue.

Contact presse

Sophie Matos (PRPA) : 01 77 35 60 98 / sophie.matos@prpa.fr

Margaux Puech (PRPA) : 06 28 79 00 61 / margaux.puech@prpa.fr



EN PARTENARIAT AVEC

ORGANISATION

